

## ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE 34/2021

### Arrêté de circulation

#### Objet : Réfection de chaussée – Parking, rue du Pré Cottin

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre,

Le Maire de la commune de MURIANETTE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 8 novembre 2021 de COLAS sis ZA Les Condamines à Eybens (38322),

Le Maire de Murianette

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** COLAS est autorisé à réaliser la réfection de chaussée comprenant la pose de bordures et l'application d'enrobés rue du Pré Cottin, entre le 22 novembre 2021 et le 20 décembre 2021.

**ARTICLE 2 :** La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdites sur 5 places de stationnement. La vitesse aux abords, sera limitée à 30km/h.

La circulation des cycles et piétons devra être maintenue, sécurisée et fluide. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

**ARTICLE 3 :** COLAS prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel. La signalisation sera à la charge de COLAS.

**ARTICLE 4 :** Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette,  
Le 10 novembre 2021

Le Maire,  
Cédric GARCIN



#### DESTINATAIRES :

- COLAS
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole